

Parc national
des Cévennes

Fourniture et livraison de plaquettes bois-décheté et de combustible bois granulés

**Saisons de chauffe
2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025**

Règlement de consultation

**Marché à procédure adaptée (MAPA)
N°2022/PNC/MAPA/03**

Date et heure limites de remise des offres : le 31 Août 2022 à 17 h 30

1 NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC).

6 bis, place du palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES.

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes.

2 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre porte sur la fourniture et la livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie du siège administratif du Parc national des Cévennes, située 6 bis place du Palais 48400 Florac-Trois-Rivières, pour la chaufferie des bureaux situés au col de la Serreyrède 30570 Valleraugue, ainsi que la fourniture et la livraison de combustible bois granulés pour les autres bâtiments de l'EP PNC.

3 MODALITÉS DE CONSULTATION

3.1 Type de consultation

Cet accord cadre est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique et des articles R.2113-1 à 3 pour les marchés allotis.

3.2 Lots - Tranches

Il comporte 3 lots :

| Intitulé du lot | Quantité maximale / Montant maximum |
|---|--|
| Lot n°1 : Fourniture et livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie du siège administratif à Florac | 2 000 MAP (prix au m ³ apparent de plaquettes) |
| Lot n°2 : Fourniture et livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie de la Serreyrède à Valleraugue | 800 MAP (prix au m ³ apparent de plaquettes) |
| Lot n°3 : Fourniture et livraison de combustible bois granulés | 42 000,00 € HT sur la durée totale du marché |

En application de l'article R.2113-1, un seul lot maximum sera attribué par candidat.

L'EP PNC se réserve le droit de ne pas attribuer certains lots à l'issue de la procédure.

3.3 Technique d'achat

Pour chaque lot, le présent accord-cadre est mono-attributaire sans minimum et avec un maximum en quantité ou en valeur (cf. art.3.2). Il donnera lieu à la conclusion de bons de commande, qui seront émis au fur et à mesure des besoins, en application de l'article R.2162-2. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur par message électronique.

3.4 Variantes - Options

Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale des prestations.

3.5 Considérations environnementales

L'EP PNC étant engagé dans une démarche de développement durable et d'éco-responsabilité, l'offre proposée par les prestataires devra intégrer la prise en compte de cette démarche.

3.6 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.7 Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

4 PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP).

5 DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification aux titulaires, pour une durée de 3 ans (saisons de chauffe 2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025).

6 MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Les prix sont réputés fermes et définitifs la première saison de chauffe, puis ils pourront être révisés sur demande écrite du titulaire, qui joindra à sa demande une proposition de prix calculé selon la formule de l'article 5.2 du CCAP, le tout devant parvenir à l'EP PNC, au plus tard le 31 août 2023 pour la deuxième saison de chauffe et le 31 août 2024 pour la troisième saison de chauffe.









Les frais de transport des fournitures seront inclus dans les prix.

Les prestations seront commandées et réglées par application des prix du bordereau des prix unitaires aux quantités réellement demandées.

7 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

7.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

-  le présent règlement de consultation (RC) et son annexe ;
-  l'acte d'engagement (AE) ;
-  l'annexe financière : bordereau des prix ;
-  le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
-  le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
-  le cadre de mémoire technique ;
-  la lettre de candidature (DC1) ;
-  la déclaration du candidat (DC2).

7.2 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics de l'État : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur le profil d'acheteur (www.marches-publics.gouv.fr) afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ou de réponses apportées à des questions posées par d'autres candidats, les échanges d'une consultation devant être dématérialisés.

7.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

8 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 Présentation de la candidature

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- ☐ **une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivant du code de la commande publique ;
- ☐ **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) :
 - Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles,
 - Une liste de références pour des prestations réalisées au cours des 3 dernières années.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par le pouvoir adjudicateur.



Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme **d'un document unique de marché européen (DUME)**. Il s'agit d'un outil de candidature simplifié et dématérialisé.

Ce dernier est disponible sous le lien suivant : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

8.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

- ☐ **L'acte d'engagement** (AE), dûment complété et signé ;
- ☐ **L'annexe financière** (bordereau des prix) dûment complétée ;
- ☐ **Le cadre de réponse technique** détaillant :
 - une présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels et de ses principales références,
 - la nature et les caractéristiques du combustible (certifications, labels éventuels),
 - les conditions et délais de livraisons,
 - les garanties du fournisseur,
 - le volume de stock de sécurité de l'entreprise,
 - le mode de production du combustible et son circuit d'approvisionnement (certifications, labels éventuels),
 - toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

Les candidats ne sont pas contraints à fournir obligatoirement le cadre de réponse technique, ils peuvent transmettre leur offre technique avec un document dont la forme est libre, propre à l'entreprise.

8.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

8.4 Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

9 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

La date limite de réception des offres est fixée le **31 Août 2022 à 17 h 30**.

Les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État. Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme PLACE : www.marches-publics.gouv.fr

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus avant la date et l'heure limites de remise des offres. Les plis qui sont reçus ou remis après sont rejetés.

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support du profil d'acheteur est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide>.

10 EXAMEN DES CANDIDATURES

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, le pouvoir adjudicateur élimine les candidats qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles demandées pour exécuter les prestations concernées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. Le pouvoir adjudicateur peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

11 JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| <i>Libellé</i> | <i>%</i> |
|--|----------|
| 1- Prix des prestations | 40 |
| 2- Valeur technique des prestations | 30 |
| 3- Performance en matière de gestion durable | 30 |

11.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base des prix unitaires du bordereau des prix fourni par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Caractéristiques techniques du combustible proposé (4/10),
- Conditions et délais de livraison, moyens mobilisés, stock de sécurité (4/10),
- Références (2/10).

11.3 Critère qualitatif : Conditions de production et de commercialisation

Ce critère concerne les garanties apportées à la gestion durable et respectueuse de l'environnement, des forêts ou des exploitations dont est issu le combustible proposé, ainsi que le circuit d'approvisionnement, de la production jusqu'à la livraison.

Ce critère est jugé sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10.

11.4 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour les trois critères seront pondérées par le coefficient du tableau de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 30% + note critère n°3 x 30%

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, l'EP PNC se réserve le droit de négocier les propositions avec les trois candidats les mieux classés. Cependant, il pourra attribuer le marché sur la base des seules offres initiales. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par l'EP PNC.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

11.5 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum de **15 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Aussi, pour chaque lot, l'EP PNC peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

12 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats de l'État <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou par courriel aux adresses suivantes :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondante administrative :
M. Laurent BERNARD, Chargé de la commande publique
Courriel : laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr
- Responsable de la procédure :
Mme Céline BILLAULT, Secrétaire générale
Courriel : celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

- M. Jean-Marie BAUDOIN, Régie technique
Courriel : jeanmarie.baudoin@cevennes-parcnational.fr

13 CONTENTIEUX

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS88010 – 30941 NÎMES Cedex 09 – Tél. 04 66 27 37 00 – Fax. 04 66 36 27 86 – Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

14 PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES CANDIDATS

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, courriel, coordonnées, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre du futur marché, sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Base juridique de traitement : c) et e) de l'article 6.1 du RGPD,

Finalité du ou des traitements : suivi de la présente procédure de passation, obligations légales en matière de durée d'utilité administrative (DUA) applicable aux marchés publics,

Destinataires ou catégories de destinataires : les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'EP PNC et des opérateurs de l'Etat en charge de la passation de la procédure, puis en charge de l'exécution du futur contrat,

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 et 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent s'opposer au traitement de ces données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.



Parc national des Cévennes

ANNEXE RELATIVE AUX MODALITÉS DE DÉMATÉRIALISATION

La présente consultation est soumise aux règles relatives à la dématérialisation des consultations telles que consolidées dans le code de la commande publique. Pour cette consultation, seuls les dépôts électroniques sont autorisés.

La plateforme des marchés publics de l'Etat (www.marches-publics.gouv.fr), dite PLACE, est disponible en libre accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Les soumissionnaires devront se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plateforme.

Type de fichiers autorisés

Les documents dématérialisés relatifs à la candidature et à l'offre sont placés dans une enveloppe électronique de type répertoire. L'outil de compression de fichier .zip est intégré à la plateforme des marchés publics de l'Etat.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'EP PNC invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .odt, .ods, .odp, .odg
- .doc, .xls, .ppt,
- pour les formats images : .bmp, .jpg, .gif, .png

Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture de documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter le pli du candidat.

Programme informatique malveillant ou virus

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'EP PNC peut faire l'objet, par ce dernier, d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'EP PNC est libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Signature électronique

L'EP PNC n'exige pas la signature électronique des documents. Toutefois, les soumissionnaires peuvent transmettre des documents signés électroniquement. En tout état de cause, le contrat pourra être signé de manière manuscrite entre l'EP PNC et l'attributaire du marché.

Dès lors, les documents sont signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Un dossier compressé signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Quel que soit le format du dossier compressé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Les certificats de signature doivent être conformes à la norme eIDAS de niveau « Qualifié ». Sont donc autorisés la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3) et la signature électronique qualifiée (niveau 4).

Le signataire utilise l'outil et la norme de signature de son choix, sous réserve de fournir gratuitement les moyens nécessaires à la vérification de cette signature et de son certificat si celui-ci n'est pas encore reconnu par le profil d'acheteur.

Les formats de signature acceptés sont XAdES, CAdES et PAdES.

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur une des listes suivantes :

- France : <http://www.lsti-certification.fr/>,
- Europe : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/>.

Copie de sauvegarde

Le candidat peut, à titre de sauvegarde, effectuer une transmission sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, Clé USB) ou sur support papier.

Cette copie identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et devra parvenir, avant les dates et heures limites indiquées pour la réception des plis, à l'adresse suivante :

Établissement public du Parc national des Cévennes

Secrétariat général

6, bis place du Palais

48400 FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

Dans tous les cas, l'enveloppe extérieure portera obligatoirement la mention « copie de sauvegarde pour le marché (*référence à préciser*) - NE PAS OUVRIR »

Cette copie de sauvegarde peut être envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception ou remis contre récépissé, établi par le secrétariat général. L'EP PNC est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que si :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la candidature ou l'offre transmise par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue à la date limite de remise des plis de manière incomplète ;
- lorsqu'un pli est réceptionné hors délai ;
- lorsque le pli n'a pas pu être ouvert électroniquement par l'EP PNC.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'EP PNC s'il n'est pas ouvert.



Parc national des Cévennes